CHAPITRE 2

LES COMPAGNIES DE VENTE DE TERRES ET DE COLONISATION

Le Dominion et les compagnies de chemin de fer ont recours aux compagnies de vente de terres et de colonisation. Il y a eu deux périodes au cours desquelles ces compagnies se sont multipliées; c'est notamment le cas de 1882 à 1887, puis de 1902 jusqu'aux années 20.

1882 À 1887

Les compagnies de vente de terres de cette première période trouvent leur origine dans le *Règlement des terres du Dominion* de 1881 qui identifie les terres destinées au Chemin de fer canadien pacifique (CPR) et à la colonisation. Ce règlement permet à des compagnies d'acheter des terres en dehors de la zone du chemin de fer à des fins de colonisation. On relance une initiative de création de colonies entreprise à partir de 1872 et abandonnée en 1877. Du point de vue du gouvernement, cette nouvelle campagne de colonisation a notamment pour objet de faciliter la construction de voies de communication, notamment de routes et de ponts, entre les zones colonisées et les zones sauvages. Vingt-six compagnies constituées en 1882 ont pour mandat d'acquérir les sections impaires situées en dehors de la zone du chemin de fer. Les compagnies peuvent obtenir ces terrains à 2 \$ l'acre, payables sur cinq ans, mais si au bout de cinq ans, elles ont réussi à placer des colons sur les sections paires, elles peuvent recevoir une ristourne de 1 \$ l'acre (voir Macdonald 1966, p. 237).

À l'époque, le CPR a son propre Service des terres grâce auquel il vend des terres provenant de ses concessions. Lorsque les ventes débutent en 1880, les terres sont vendues au prix forfaitaire de 2,50 \$ l'acre, indépendamment de leur qualité ou de leur emplacement. Le contrat d'achat exige le versement immédiat d'un sixième du prix d'achat, le reste étant payable en cinq versements annuels. L'acheteur doit faire de la mise en valeur dans un délai de quatre ans, notamment cultiver les trois quarts des terres cultivables, ce qui lui permet de demander une ristourne de 1,25 \$ l'acre. Les spéculateurs voulant acquérir des terres à 2,50 \$ l'acre pouvaient le faire, mais en revendant les terres, ils renonçaient à la ristourne. Le but premier de la compagnie est de vendre des terres à de « véritables » colons plutôt qu'à des spéculateurs.

46 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

La structure des prix change en 1882, ceux-ci variant de 2,50 \$ à 7 \$ l'acre; les terres les plus chères sont celles dont l'achat ne comporte aucune condition d'exploitation, et celles qui se trouvent à proximité de la voie ferrée. Des ristournes sont accordées aux colons qui cultivent leur terre. Le Service des terres ajoute aux modalités une disposition qui autorise le vendeur à annuler le contrat si l'acheteur n'honore pas son obligation de mettre la terre en valeur et de la cultiver. Les prix baissent en 1888 (le prix minimal tombe à 2 \$ l'acre), puis en 1892, à cause des ventes insuffisantes de terres. Les achats reprennent vers 1890, pour ralentir de nouveau au début de la dépression de 1893 (Hedges 1939, p. 67-78; Eagle 1989, p. 174-176).

À la même époque, le Service des terres adopte des modifications qui permettent aux spéculateurs d'acquérir de grands ensembles de lots à un prix forfaitaire, conformément à la politique fédérale qui légitime les compagnies de vente de terres. Ces ensembles de lots doivent se trouver à 12 milles ou plus de la voie ferrée; ils se vendent à tempérament à 5 \$ l'acre, avec un intérêt annuel de 6 %. Si la moitié des terres est cultivée et donne des récoltes dans un délai de cinq ans, le solde du prix d'achat au-delà de 1,25 \$ l'acre peut être radié. Le CPR vend ainsi plus de 800 000 acres aux compagnies de colonisation, mais la majorité des contrats de vente sont annulés en 1886 (Eagle 1989, p. 176-177).

La Canada North West Land Company de Grande-Bretagne fait exception. En 1882, le président du CPR conclut une entente avec William Scarth et E.B. Osler, ainsi qu'avec John Kennedy Tod et Oliver H. Northcote, de New York, pour la vente de cinq millions d'acres dans les Prairies. Les acheteurs paient 3 \$ l'acre et transfèrent leurs actifs à la Canada North West Land Company de Londres. Cette vente est réduite à 2,2 millions d'acres en 1883, les lots devant être choisis sur des terres désignées situées entre le 33° rang à l'ouest du premier méridien et Moose Jaw, dans le sud de la Saskatchewan. Contrairement aux autres compagnies, celle-ci n'est soumise à aucune exigence de colonisation.

Une fois les terres choisies, elles sont vendues à tempérament sur six ans à 6 % d'intérêt. Les ventes de terres rapportent mal; en 1892, la compagnie n'en a vendu que 274 553 acres. En 1893, elle passe sous le contrôle du CPR, alors présidé par William Van Horne, le vice-président étant E.B. Osler. Les terres sont ensuite vendues par le Service des terres du CPR, dirigé par

L.A. Hamilton jusqu'en 1900, puis par Frederick T. Griffin (Eagle 1989, p. 177-178; Hedges 1939, p. 70-79).

La ville de Saskatoon, en Saskatchewan, est créée par l'une de ces compagnies, la **Temperance Colonization Company**, qui appartient à une ligue de tempérance de Toronto. Elle reçoit une concession en 1883 et s'établit sur place en 1883 et 1884. Quatre-vingts familles colonisent un secteur qui va devenir une ville et créent bientôt un centre de distribution. Lorsque la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway atteint la ville en 1890, la compagnie se dote des moyens nécessaires pour attirer les entreprises et les résidents (Macdonald 1966, p. 250-251).

La **Qu'Appelle and Long Lake Land Company** est associée à la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway Company. Elle a pour origine la Qu'Appelle Valley Wheat Growing Company. Elle était dirigée par William Pugsley, William Pugsley Jr., Robert Doull, Thomas Gibbs, Frank E. Biggs, Hugh McMahon, Thomas Wesley Jackson, Leigh Richmond Harrison (un avocat associé à Pugsley au Nouveau-Brunswick) et Gilbert Pugsley. Parmi ces dirigeants, les Pugsley ont un intérêt majoritaire dans les compagnies de chemin de fer. La première demande de terres est présentée par Robert Doull, député fédéral de Nouvelle-Écosse, et par le sénateur Thomas Gibbs (AN, RG 95, vol. 2930). Le seul originaire de la Saskatchewan est Jackson, alors agent des terres du Dominion à Qu'Appelle. Il est élu député fédéral en 1886 et devient également président de la Wood Mountain and Qu'Appelle Railway Company (AN, RG 15, vol. 300, dossier 5043).

La compagnie fait l'acquisition de terres dans la région de Long Lake, en Saskatchewan, à proximité du tracé du futur chemin de fer. À cause des délais d'arpentage et de la prétendue mauvaise qualité de certaines des terres choisies initialement, le sous-ministre A.M. Burgess l'autorise à échanger certaines terres en 1883. La compagnie est représentée à Winnipeg par Gilbert Pugsley et George Terry Marsh, un promoteur immobilier de Winnipeg; en 1886, ils ont déménagé à Regina. Robert Doull est rémunéré en tant qu'agent résidant à Long Lake, encore qu'on ne sache pas de façon certaine s'il a effectivement quitté la Nouvelle-Écosse. Les démarches de la compagnie pour trouver des colons ne sont pas très fructueuses, les Pugsley s'efforçant avant tout de trouver des capitaux pour la compagnie de chemin de fer et de navigation. Pour cette compagnie, il est indispensable, pour coloniser efficacement, d'assurer d'abord le transport vers la région, ce dont elle fait donc sa priorité. Après l'adjudication du contrat, les Pugsley demandent le remboursement de

divers investissements, dont la construction d'un pont sur la rivière Qu'Appelle. Leur demande est rejetée, sous prétexte qu'il n'y a pas eu colonisation et que les frais de construction de la ligne de chemin de fer font déjà l'objet d'une entente avec la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway Company. Une partie des frais réclamés concernent des voyages effectués aux États-Unis et en Angleterre pour solliciter des investisseurs. Les Pugsley obtiennent des investissements de la Land Corporation of Canada, en contrepartie desquels la Qu'Appelle lui cède un emplacement de ville dans une section ainsi qu'un autre terrain. Ils concluent également un accord avec la Sussex Land and Stock Company, constituée en 1884 pour créer et exploiter une ferme d'élevage dans la région, et dont les actionnaires sont Gilbert et William Pugsley, Robert Doull, Oliver Stone et George Terry Marsh (AN, RG 95, vol. 2655).

La compagnie reste en activité après 1886 et, en 1888, elle fait une autre demande de remboursement de ses investissements, laquelle est de nouveau rejetée. L'un des premiers investisseurs, Jackson, déclare au secrétaire de l'Intérieur en 1887 qu'il n'avait jamais été informé des certificats d'argent reçus en 1886 pour solde de tous comptes du Dominion. De la même façon, John Ferguson, de Nouvelle-Écosse, déclare qu'il a investi de l'argent par l'intermédiaire de Doull et qu'il n'a jamais rien reçu en retour (AN, RG 15, vol. 300, dossier 5043).

La compagnie cesse ses activités vers 1902; elle est liquidée par le cabinet Osler, Hammond et Nanton, qui vend les terres restantes. Ses avocats sont Munson, Allan, Laird et Davis de Winnipeg (Saskatchewan Archives Board [SAB], RG 348, dossier 5126).

La Edmonton-Saskatchewan Land Co. of Canada appartient principalement à W.B. Scarth, mais le commissaire aux Traités 4 et 6, Alexander Morris, est également actionnaire de la compagnie (AN, RG 95, vol. 2555). L'un des investisseurs, George Gordon Dustan, de Nouvelle-Écosse, s'adresse directement à John A. Macdonald pour obtenir des terres, avant même la constitution de la compagnie, et celles qu'il obtient sont situées dans le district d'Edmonton, à l'est de la ville, assez loin de l'endroit où passe la ligne de chemin de fer à l'époque. Il semble que la compagnie soit affiliée, par l'intermédiaire de Scott, à la Canada North West Land Company, dont l'en-tête apparaît sur certaines lettres (voir AN, RG 15, vol. 273, dossier 427,767 -1).

L'arpenteur-géomètre fédéral, George A. Simpson, est engagé comme agent de la compagnie à l'époque où il fait de l'arpentage pour le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires

indiennes. Lorsque les dirigeants du ministère de l'Intérieur en sont informés en 1883, ils estiment que Simpson n'est pas en situation de conflit d'intérêt, puisqu'il n'était pas actionnaire de la compagnie, et ce, en dépit d'une disposition de l'*Acte concernant les terres de la Puissance* qui interdit aux fonctionnaires d'acheter des terres ou de servir d'agent à des acheteurs de terres. En revanche, Simpson est actionnaire de la British North American General Farming and Colonizing Company.

Dans une lettre du 30 mai 1883, Alexander Morris, William Scarth et James McLennan demandent au premier ministre Macdonald de modifier le projet d'arpentage du district, estimant que la subdivision en lots riverains ne leur est pas favorable. Par la suite, ils demandent encore que l'on modifie la formule de subdivision des terres; ils renoncent à deux townships et en acquièrent trois autres parce que les deux premiers ne sont pas mitoyens du reste de leurs terres. Les trois townships qu'ils demandent et obtiennent sont arpentés par leur propre agent Simpson (voir AN, RG 15, vol. 213, dossier 427 767 -1).

Lors de l'annulation de son contrat concernant les terres en 1886, la compagnie entreprend de conclure une entente avec le Dominion; elle demande à être traitée différemment des autres et à se faire indemniser de ses salaires, frais et dépenses d'investissement. Elle est indemnisée d'un tiers de ses dépenses sous la forme d'une concession supplémentaire. À l'époque, son président Morris joue un rôle décisif dans la conclusion de cette entente. En 1887, un décret du conseil l'autorise à donner aux actionnaires de la compagnie des lots enregistrés en contrepartie de la cession de leurs actions à la compagnie (voir AN, RG 15, vol. 213, dossier 427,767 -1).

L'Ontario and Qu'Appelle Land Co. compte plusieurs administrateurs dont le nom apparaît dans d'autres projets de développement de l'Ouest : E.B. Osler en est le principal actionnaire, mais elle a aussi pour administrateur William Mulock, qui remplace Sifton au poste de ministre de l'Intérieur quand ce dernier est absent. La compagnie a son siège social à Toronto; son capital initial est d'un million de dollars, soit un investissement beaucoup plus important que la plupart de ses concurrentes (AN, RG 68, lib. 84, p. 154). Comme la Canada North West Land Company, elle fait l'acquisition de certaines terres du CPR en 1883. En 1894, elle doit en restituer la plus grande partie au CPR.

La Qu'Appelle Valley Farming Company, associée à la Bell Farm Company, présente un intérêt particulier. William Robert Bell, un agriculteur de Brockville, en Ontario (d'où est originaire James Allan Smart) et H.J. Eberts recrutent des agriculteurs et des commerçants ontariens pour créer la compagnie Qu'Appelle, dotée d'un capital de 600 000 \$. En vertu d'une entente avec le CPR et l'Ontario and Qu'Appelle Land Co., la nouvelle entreprise fait l'acquisition de terrains d'une superficie de neuf milles carrés à l'intérieur même de la zone du chemin de fer. Ces sections impaires sont achetées à 2,50 \$ l'acre. La compagnie achète également au ministère de l'Intérieur les sections paires correspondantes à 1,25 \$ l'acre et s'engage à coloniser ces terres dans un délai de 5 ans à raison de 128 familles par township. L'achat doit être réglé en 5 versements, le solde à rembourser portant un intérêt de 6 %. Elle attire des colons en leur offrant des actions, et crée la ferme modèle Bell à 12 milles d'Indian Head, en Saskatchewan; il s'agit d'un ensemble d'entreprises individuelles exploitées collectivement. Cette ferme exploite 14 000 acres de culture en 1885 et compte 106 colons. C'est une entreprise gigantesque pour l'époque (AN, RG 15, vol. 270, dossier 41773/2).

Parmi les premiers administrateurs de la compagnie figurent Edgar Dewdney, élu en 1883, ainsi que le sénateur Northwood, de Chatham, Thomas Howard, William Boyle, Arthur Eden et Duncan Macarthur de Winnipeg. Au cours de la même année, le ministère de l'Intérieur accepte de vendre à la compagnie la section 24 du township 18, rang 13, à l'ouest du 2e méridien, au prix de 8 \$ l'acre. La vente est conclue sous réserve des droits habituels du CPR, notamment pour la gare, une route ou d'autres aménagements ferroviaires. Le ministère accepte de rembourser à la compagnie Qu'Appelle la partie de la section expropriée par le CPR, qui couvre une superficie de 30,52 acres. Le reste de la section, qui s'ajoute à la concession initiale, devient propriété de la compagnie et prend de la valeur du fait de la proximité de la gare. D'après une lettre du 21 août 1953 de W.A. Bell, directeur de la Canada Trust Company à Winnipeg, il semble que son père et la compagnie aient réalisé des profits en vendant au CPR des terrains situés dans la ville d'Indian Head. Il est possible qu'Edgar Dewdney ait été parmi les bénéficiaires de cette transaction (AN, RG 15, vol. 270, dossier 41273/2).

La situation se complique nettement après 1884, lorsque la compagnie commence à enregistrer des pertes dues à des incendies, des vols de chevaux et de mauvaises récoltes. Certaines

terres occupées par des squatters sont rachetées et font l'objet de négociations entre le ministère de l'Intérieur et la compagnie, qui veut faire enregistrer certaines terres à son nom, sans avoir à finir de les payer. Elle veut créer un collège agricole et demande des facilités pour réaliser ce projet. Elle fait valoir qu'une partie des terres restituées au ministère de l'Intérieur comportent des aménagements et qu'il faut en tenir compte pour rajuster à la hausse la superficie des terres enregistrées au nom de la compagnie. Elle fait également valoir qu'elle a engagé plus de 200 Indiens affectés à des travaux agricoles. En outre, la compagnie estime que la ferme elle-même constitue un bon investissement pour le ministère de l'Intérieur. Elle demande en outre une ristourne sur l'intérêt. En 1886, le ministre accepte l'argent déjà versé par la compagnie en paiement de terres qui sont enregistrées à son nom, et reprend le reste des terres, y compris celles enregistrées au nom du CPR. La compagnie demande ensuite que son entreprise puisse bénéficier des terres qu'elle avait restituées, car elle est en train de lever des fonds en Angleterre pour son projet de collège agricole. Apparemment, elle obtient gain de cause, car en contrepartie de l'acquittement du solde dû sur ces terres, elle obtient une ristourne sur l'intérêt. Le projet de ferme agricole n'aboutit pas, et la compagnie perd la plus grande partie de ses terres avant le tournant du siècle (AN, RG 15, vol. 270, dossier 41273/2; RG 68, lib. 85, p. 116; lib. 94, p. 108; Macdonald 1966, p. 249-250).

La **Canadian Colonization Company** est formée par un groupe d'investisseurs du Manitoba comprenant A.A.C. LaRivière, qui insiste avec véhémence pour obtenir la cession de la réserve de Roseau River, et Charles de Cazes, qui devient agent des Indiens à l'agence d'Edmonton. Ils font l'acquisition de 200 000 acres de terres.

Nous ne ferons pas ici l'historique des 26 autres compagnies, car elles ont déjà disparu en 1887 à l'expiration de leurs contrats de cinq ans. Pour répartir les risques, la plupart d'entre elles se sont dotées de plusieurs administrateurs, parmi lesquels des hommes politiques et des hommes d'affaires. Sur l'ensemble des requérants de 1882, on compte cinq sénateurs, 24 députés fédéraux et 7 députés provinciaux (Macdonald 1966, p. 238). La situation se résume de la manière suivante :

• Les compagnies attirent des investisseurs de Grande-Bretagne, de l'est du Canada et de l'est des États-Unis.

52 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

- Les compagnies doivent s'entendre avec le ministère de l'Intérieur quant au choix des terrains et ce consensus donne lieu à des pressions politiques.
- Les gestionnaires des compagnies doivent enregistrer les lots de colonisation au même titre que les agents des terres du Dominion.
- Les administrateurs des compagnies, qui sont pour la plupart des spéculateurs disposant de capitaux limités, peuvent revendre les sections impaires à profit lorsque la demande augmente.
- Les compagnies reçoivent la visite de l'inspecteur des homesteads qui vérifie la progression des ventes et de l'établissement des colons. Certaines compagnies disent tout simplement à l'inspecteur de ne pas se déranger, car elles n'ont aucun colon.
- Rufus Stephenson est nommé inspecteur des compagnies de colonisation et il effectue des visites afin de vérifier les progrès accomplis. Dans les rapports qu'il reçoit des compagnies en 1883, on trouve des listes de colons et une liste des améliorations effectuées; la plupart des colons cultivent de 2 à 10 acres, mais d'autres ne font aucune mise en valeur. Dans un article du *Winnipeg Times* du 24 octobre 1883, Stephenson est interviewé sur ses inspections. Il a constaté que 11 compagnies obtiennent de bons résultats et qu'elles ont attiré en moyenne une centaine de colons chacune. Il signale qu'il ne comprend pas pourquoi certains considèrent les compagnies de colonisation comme des accapareurs de terres, puisque « toutes les terres qu'elles possèdent ne représentent qu'un petit point sur la carte » (AN, RG 15, vol. 306, dossier 65600).
- On reproche à certaines compagnies de recourir à de la publicité trompeuse pour attirer les immigrants (Macdonald 1966, p. 239).
- L'échec des compagnies de vente de terres est dû à l'insuffisance de la demande pour les terrains situés trop loin des voies ferrées, et comme les compagnies ne peuvent choisir que des terres situées en dehors de la zone du chemin de fer, c'est là un inconvénient intrinsèque du point de vue des colons. Les routes et les aménagements leur coûtent très cher, de même que l'aide à apporter aux colons en cas de mauvaise récolte, et les compagnies ont pris trop d'expansion. Les compagnies de chemin de fer vendent à bien meilleur marché des terres situées plus près des voies ferrées (Macdonald 1966, p. 241). Les seules compagnies de vente de terres qui connaissent une certaine pérennité, comme la Edmonton and Saskatchewan Land Company, sont celles qui ont pu prévoir le tracé des lignes de chemin de fer et la date de leur mise en service, et qui invoquent cet avantage pour attirer des colons et des spéculateurs -- ou celles qui sont directement en rapport avec les compagnies de chemin de fer.
- Le gouvernement met fin aux contrats des compagnies de vente de terres en 1886. À leur demande, elles sont réparties en deux catégories. Celles de la première catégorie n'ont fait

qu'un versement et n'ont pas établi de colons sur leurs terres; elles reçoivent des certificats d'argent équivalent au montant du versement effectué. Celles de la deuxième catégorie ont réussi à établir quelques colons et à mettre leurs terres en valeur; elles reçoivent des certificats d'argent équivalent à leur investissement, une ristourne de 160 \$ par colon et le remboursement de leurs frais de mise en valeur. Au total, les compagnies reçoivent 438 000 acres de terrain et des certificats d'argent évalués à 376 524 \$ pour l'établissement de 1 243 colons (Macdonald 1966, p. 242). Plusieurs compagnies font appel au ministère de l'Intérieur et à des hommes politiques pour se faire rembourser leurs frais de mise en valeur.

1902 JUSQU'AUX ANNÉES 1920

À cette époque, il y a trois types d'acheteurs de terres :

- Le véritable colon, que recherchent à la fois le gouvernement et l'industrie, celui qui veut cultiver la terre dans la zone fertile. Le principal objectif de la colonisation est d'obtenir que ces nouveaux venus, recrutés en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves, en Europe de l'Est, dans l'est du Canada et au mid-west américain, viennent cultiver la terre. Ces colons permettraient de rentabiliser les lignes de chemins de fer, achèteraient des biens de consommation et produiraient pour le compte des industries du bétail et des céréales.
- Le spéculateur local s'établit dans une des villes de la région et gagne sa vie en vendant des biens et services. Il peut s'agir d'un avocat, d'un agent immobilier, d'un banquier, d'un courtier ou d'un commerçant. Ce groupe, ainsi que les agriculteurs et les éleveurs importants et prospères, constituent la couche de la société où l'on trouve la majorité des nominations et des candidatures politiques. Ces gens achètent des terres, y compris des terres de réserves, à des fins de spéculation à court terme.
- Les grands spéculateurs et les compagnies de vente de terres disposent de beaucoup plus de capitaux et peuvent acheter plusieurs parcelles de terre à la fois et les conserver pendant plus longtemps. Parmi eux figurent des banquiers et des hommes d'affaires qui ont d'autres carrières, mais ils travaillent d'habitude en partenariat, afin de pouvoir rassembler suffisamment de capitaux pour faire des investissements importants, souvent dans des régions éloignées de chez eux. Ce sont les principaux acheteurs de terrains avant 1906.

Le premier groupe de compagnies de colonisation entre 1882 et 1886 a du mal à réussir à cause de la distance entre leurs terres et les centres de transport, et des coûts d'exploitation élevés. Quelques-unes réussissent à survivre jusqu'au tournant du siècle lorsqu'elles ont pu s'affilier aux compagnies de chemin de fer ou qu'elles sont situées dans des régions où elles peuvent spéculer sur les terres qu'elles ont conservées au moment des annulations de contrats en 1886.

54 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

Après le début du siècle, cependant, les compagnies de chemin de fer ont un regain d'intérêt pour ces compagnies qui peuvent vendre des terres dans leurs concessions. Le mouvement d'immigration s'accélère, surtout en provenance de l'est du Canada et des États-Unis. Un deuxième groupe de compagnies, constituées entre 1901 et 1906, investit surtout des capitaux canadiens et américains. Bon nombre d'elle elles sont constituées à la fois aux États-Unis et au Canada, et veulent avant tout faire venir des Américains dans l'ouest du Canada. Pour attirer les colons, elles ont recours à la publicité, au subventionnement des transports et aux agents à commission. Certains investisseurs ont déjà acquis beaucoup d'expérience en vendant des terres des concessions de compagnies américaines de chemin de fer, particulièrement celles de la Northern Pacific (Hedges 1939, p. 141-143).

Entre 1901 et 1906, le CPR vend 2,3 millions d'acres à 13 compagnies et le volume des ventes augmente rapidement. Le CPR continue à vendre par l'intermédiaire d'autres compagnies jusqu'en 1913, et recommence alors à vendre uniquement à des « colons ». Le CPR vend les terres de 2,50 \$ à 4,75 \$ l'acre et ces terres sont ensuite revendues à profit aux compagnies.

Parmi les compagnies à l'oeuvre à l'époque, citons les trois suivantes :

- La Canadian American Land Company, dirigée par Beiseker, Davidson et Martin, trois spéculateurs du Dakota du Nord, elle achète des terres de la section de Pasqua du CPR dans la région est de l'Assiniboia.
- J. Heber **Haslam**, un Canadien, achète et vend des terres au sud de Wayburn. Haslam a un bureau au 312, rue Jackson, à Minneapolis (dans le même pâté de maisons que la Saskatchewan Valley Land Company). En janvier 1905, il écrit à Sifton pour lui demander d'acheter des sections à numéros impairs, pour y établir des communautés entières. D'après cette correspondance, il est difficile de savoir s'il demandait l'aide de Sifton pour obtenir l'approbation nécessaire ou s'il l'encourageait lui-même à investir (AN, archives Sifton, MG 27, D-II-15, C579, p. 143987).
- La Northwest Colonization Company, dirigée par O.A. Robertson et F.B. Lynch, des hommes d'affaires de Minneapolis, achète des terres dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba, en s'engageant à ne pas revendre à moins de 4 \$ l'acre, pour ne pas nuire à la Canada North West Land Company, la principal compagnie du CPR.

Les autres compagnies à l'oeuvre à l'époque comprennent notamment :

Union Trust Company of Toronto
Ontario and Saskatchewan Land Corporation
Great West Land Company
Alberta Central Land Corporation
Alberta and Saskatchewan Colonization Company
Western Canada Land Company
Luse Land Company (voir ci-dessous) (Eagle 1989, p. 185-186)

LES COMPAGNIES DE VENTE DE TERRES

La Saskatchewan Valley Land Co.

La compagnie qui a retenu le plus d'attention à cette époque est la Saskatchewan Valley Land Co. Avec ses filiales successives, elle vend des terres de la concession de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway et, plus tard, de la concession du Chemin de fer canadien du Nord (CFCN). Elle comprend des spéculateurs de la Saskatchewan et des États-Unis, et elle demande la collaboration de Clifford Sifton, de James A. Smart et de J.G. Turiff pour obtenir les concessions dont elle a besoin. Même s'il ne semble pas que Sifton ait été directement affilié à cette compagnie, il avait investi dans d'autres entreprises dirigées par le même groupe.

La Saskatchewan Valley Land Co. est constituée en janvier 1913. À l'origine, ses administrateurs comprennent : Z.A. Lash, avocat du CFCN; Miller Lash, son fils; Massey Morris, banquier; Byron Edmund Walker, banquier; James Stellar Lovell, comptable; et William Bain, aidecomptable. De plus, d'autres semblent avoir travaillé au cabinet de Lash (Blake, Lash, Anglin et Cassels). Tous ces hommes sont de Toronto et ont fait une mise de fonds de départ de 3 millions de dollars (AN, RG 68, lib. 158, p. 407).

La compagnie semble cependant avoir été acquise par un consortium selon un arrangement qui n'est pas très clair. On n'a retrouvé aucun document indiquant si Lash et ses associés ont continué d'avoir un intérêt financier dans la compagnie. Lash était l'un des principaux investisseurs dans la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway; il a commencé à acheter aussi des actions de cette compagnie en 1902, pour en devenir actionnaire majoritaire en 1906.

Le consortium comprend le colonel Andrew D. Davidson, un Canadien de naissance qui a déjà beaucoup d'expérience dans la vente de biens fonciers pour les compagnies de chemin de fer; son beau-frère, A.D. McRae, de Duluth, aussi un Canadien; le beau-père de McRae, George Howe; le frère de Davidson, Alexander R. Davidson, de Little Falls, au Montana; George F. Piper, de Minneapolis; Walter Douglas, de Cedar Rapids, en Iowa, président de Quaker Oats; D.H. McDonald, banquier et agent immobilier, de Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan; A.J. Adamson, commerçant, politicien et spéculateur en certificats d'argent, de Rosthern, en Saskatchewan; et A.L. Warner.

Les Américains commencent à s'intéresser aux terres de la Saskatchewan quand Adamson et McDonald envoient des échantillons de blé du Canada à Quaker Oats, où ils attirent l'attention de Douglas. Les échantillons sont envoyés sur les conseils de C.W. Speers, agent général de la colonisation à Winnipeg et ami politique de Sifton (voir plus loin) (Hedges 1939, p. 144-145).

Le consortium acquiert d'abord un lot de terrains de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway. Ce lot de 84 000 acres est acheté 1,53 \$ l'acre. La compagnie de chemin de fer avait menacé d'intenter des poursuites au milieu des années 1890 à cause de la qualité des terres qui lui avaient été concédées. Elle avait refusé environ 1,6 million d'acres de ses concessions de terres et voulait obtenir de nouvelles terres ailleurs. La question n'est toujours pas réglée quand le consortium offre de racheter les terres refusées. Le consortium obtient aussi 98 800 acres de la Saskatchewan and Western Railway, une petite compagnie de chemin de fer qui relie Minnedosa et Rapid City, au Manitoba, à 16 milles de distance l'une de l'autre; la concession accordée en 1894 se trouve en Saskatchewan. Les terres achetées par le consortium se situent surtout entre Regina et Saskatoon, et ne sont pas encore colonisées ni considérées comme étant particulièrement propices à l'agriculture.

Les lettres envoyées en février et mars 1902 par le commissaire des terres J.G. Turiff à Sifton, semblent indiquer que Turiff a participé à l'opération, en même temps que Speers, le consortium et peut-être aussi J.O. Smith, commissaire à l'immigration à Winnipeg. Le 16 février 1902, Speers écrit à Sifton sur du papier à en-tête de Smith pour attirer l'attention de Sifton sur une carte des terres situées entre Saskatoon et Regina. Il signale que ces terres ont été jugées inacceptables par la compagnie et que ce mécontentement a causé des problèmes entre elle et le

gouvernement. Speers dit être convaincu que la région est prometteuse et recommande à Sifton de « reprendre ces terres dans l'assurance que nous pourrons les coloniser et les vendre dans l'intérêts du service . . . je pense bien qu'une partie de la région en question pourra être colonisée l'été prochain et que la valeur des sections à numéros impairs en sera grandement rehaussée » (AN, archives Sifton, MG 27, D II 15, C544, correspondance de Speers, 1902).

Le 8 mars 1902, Turiff envoie de New York une lettre non officielle à Sifton pour lui dire qu'il cherche des investisseurs, mais qu'il ne réussit guère à attirer les capitalistes de l'Est. Selon lui, le consortium aurait peut-être plus de succès en s'adressant aux gens de St. Paul et de Minneapolis. « J'ai quelques hommes qui s'en occupent, mais la seule possibilité pour eux serait d'organiser une compagnie et d'émettre des obligations pour rassembler des fonds et je ne pense pas que ce soit possible; je rentre à la maison demain. . . . (illisible) de ne pas pouvoir acheter selon des modalités raisonnables à la compagnie de chemin de fer; le gouvernement ne pourrait-il pas acheter ces terres et les vendre en bloc en retour d'une petite avance et selon des modalités raisonnables de remboursement; je suis certain que ces terres pourraient être vendues d'ici les deux prochaines années pour rembourser. S'il y a du nouveau, je vous le signalerai. . . . Pour justifier l'achat du gouvernement, nous pourrions invoquer la nécessité de se débarrasser de la poursuite en justice et de libérer des terres. » Plus tard, le 23 mars, Turiff écrit de Winnipeg pour dire qu'il a parlé à M. Nanton de la concession de terrains et qu'il pense que le chemin de fer réduira son prix de 25 cents l'acre. Le 26 mars, Turiff envoie à Sifton un télégramme codé de Sintaluta (Territoires du Nord-Ouest) disant : « Obtenir sans retard la concession de terres de Regina à Long Lake ou garder en suspens jusqu'à mon arrivée à Ottawa samedi » (AN, archives Sifton, MG 27 D II 15, C545, correspondance de Turiff).

La compagnie fait ensuite des démarches auprès du ministère de l'Intérieur le 12 avril 1902 pour obtenir 250 000 acres de sections à numéros pairs le long de la voie ferrée, alternant avec ses terrains, qu'elle compte vendre en même temps que les sections à numéros impairs de la concession. Il importe de noter que la compagnie ne veut pas choisir toutes les sections à numéros pairs dans la réserve mais seulement une partie d'entre elles. Les autres sections pourront servir à la colonisation. La compagnie offre un dépôt de 20 % du prix d'achat d'un dollar l'acre et promet d'installer 20

colons dans chaque township où le gouvernement conserve des terres pour la colonisation et 12 colons par township dans les sections à chiffres pairs achetées par la compagnie.

Cette lettre fut écrite le 12 avril, après une lettre de Sifton à J.O. Smith, qui recommande que le gouvernement vende ces terres, qui étaient encore inutilisées, par l'entremise de compagnies de vente de terres. En réalité, la proposition originale du consortium en vue de l'achat de terres, qui est datée du 12 avril, semble avoir été écrite sur la machine à écrire de l'agent de colonisation C.W. Speer et postée à Winnipeg. Cette proposition avait été suivie immédiatement par une lettre de Speers dans laquelle il appuie la demande et laisse entendre que l'idée vient essentiellement de lui-même, et d'une lettre de James Smart. Celui-ci rencontre le consortium à la fin d'avril et apporte quelques changements au projet d'entente. Smart devient par la suite un ardent partisan de l'entreprise, insiste pour qu'on fasse l'arpentage de terrains que la compagnie pourra ensuite choisir, et recommande des échanges de terrains au besoin. D'autres chercheurs ont pensé qu'une partie des lettres de Davidson à Smart datées de novembre 1902 avaient été écrites sur la machine à écrire de Smart. Apparemment, Davidson avait demandé au secrétaire de Sifton, A.P. Collier, de lui faire parvenir des noms d'électeurs de l'Ontario pour des envois collectifs (AN, RG 15, vol. 857, dossier 195671/1; Hedges 1939, p. 145-146).

Cette proposition est quelque peu inusitée en ce sens que la compagnie veut acheter des terrains qui auraient normalement été réservés pour la colonisation et y installer ensuite des colons pendant qu'elle vendra des terres de sa concession de chemin de fer. En appuyant la proposition, Smart signale que cela produira des recettes inattendues pour le gouvernement. Sifton recommande la vente qui est approuvée par le cabinet à peine un mois après la première proposition. Une réserve de 250 000 acres est constituée pour les spéculateurs. Les associés originaux, Davidson et McRae, font parvenir des certificats de Métis pour leur dépôt au Canada. Turiff avise l'agent des terres à Regina de ne pas affecter de certificats de Métis aux terres réservées par la compagnie. D'autres certificats obtenus par Adamson, du consortium, par Osler et par Alloway (qui sont tous négociants en certificats), sont utilisés en paiement. En 1904, la firme A.W. Fraser d'Ottawa effectue le paiement pour les terres; Fraser est l'un des co-investisseurs de Sifton pour plusieurs projets et c'est lui que Turiff avait recommandé en 1902 comme acheteur possible des terres de remplacement offertes à la compagnie de chemin de fer (AN, RG 15, vol. 857, dossier 195671/1; Hedges 1939, p. 145-146).

Comme elle n'était pas satisfaite de la qualité des terres comprises dans sa concession originale, la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway avait demandé des terres de remplacement et intenté des poursuites; il s'agit des poursuites auxquelles Turiff fait allusion dans sa lettre de mars 1902. Selon une note de service de la Canada Saskatchewan Land Company datée du 30 mai 1910, l'attribution de terres de remplacement supplémentaires en 1902 par le ministère de l'Intérieur avec l'approbation de Sifton a été annoncée non pas directement à la compagnie de chemin de fer, mais plutôt à la compagnie chargée de vendre les terres. Il est donc possible que la Saskatchewan Valley Land Company ait choisi ces terres lorsqu'elle a choisi les sections à numéros pairs selon l'entente d'achat (AN, RG 15, D-II-1, vol. 305, dossier 65383).

Il semble donc possible que Smith, Speers, Turiff, Smart et Sifton aient tous été mêlés à cette affaire, en même temps qu'Adamson et McDonald en Saskatchewan; Adamson était le beau-frère et l'associé de Turiff en affaires et McDonald avait participé avec Smart à un autre projet pour installer des colons juifs dans la vallée de la Qu'Appelle. Comme on l'a vu ci-dessus, Speers avait fait des démarches auprès des capitalistes américains du Minnesota. Selon la correspondance de Sifton, Speers avait aussi proposé d'autres arrangements commerciaux à Sifton et avait peut-être participé aussi à d'autres entreprises. Sifton avait de toute évidence aidé à conclure les arrangements, même s'il n'a peut-être pas investi lui-même dans ces entreprises. Turiff a participé à la négociation de l'achat. D'après une lettre de A.P. Collier datée du 7 juillet 1902, Turiff était à St. Paul à ce moment-là pour parler au colonel Davidson. Dans une lettre à Sifton datée du 6 septembre 1902, Smith parle d'un projet commercial auquel il aurait lui-même participé, en même temps que Smart, W.T.R. Preston, agent d'immigration à l'étranger pour le ministère de l'Intérieur), Frank Pedley, William White et Sifton. Il ne précise pas de quel projet il s'agissait et les documents à ce sujet n'ont pas été conservés dans les dossiers (AN, archives Sifton, MG 27, D II 15, C544, correspondance de J.O. Smith, 1902).

La méthode utilisée par la compagnie consiste à vendre les terres de la concession de chemin de fer et à distribuer « gratuitement » les terres de la colonisation, malgré certaines plaintes disant que l'on oblige les colons à acheter des terres pour s'installer. La compagnie attire les colons en leur offrant des « homesteads gratuits», tout en niant qu'elle exerce des pressions pour inciter les gens à acheter des terres ou à profiter des annulations. Elle pouvait non seulement vendre les sections à numéros impairs, mais aussi certaines des sections à numéros pairs obtenues du gouvernement. Elle

vend aussi des lots de terre à d'autres compagnies ou à des spéculateurs, pour une revente éventuelle. Le consortium réclame aussi des commissions pour avoir installé des colons sur les terres du gouvernement, en dépit de l'entente originale. Il réussit à obtenir que le gouvernement subdivise certaines des terres qui n'ont pas été entièrement arpentées en invoquant son succès à faire venir de nouveaux colons (AN, RG 15, vol. 857, document 695671/2).

La compagnie a certainement recours à des techniques énergiques pour attirer la clientèle, y compris de grandes campagnes de publicité aux États-Unis et des services de transport à partir des États-Unis. Elle construit aussi deux hôtels sur ses terres pour attirer les visiteurs. Elle a en outre recours à des agents pour recruter des agriculteurs (voir Martin, 1938, p. 324-327). Non seulement l'entreprise réussit-elle à satisfaire les conditions fixées pour la colonisation, mais elle les dépasse. Le premier peuplement important dans son secteur est formé par un groupe de Catholiques allemands du Minnesota.

La compagnie vend ses terres de 8 \$ à 12 \$ l'acre. Ceux qui n'acquittent pas le plein montant du prix d'achat payent des intérêts de 6 % sur cinq versements. Les acheteurs doivent payer les frais d'arpentage et la compagnie verse aussi des commissions à ses agents aux États-Unis. C'est une entreprise de grande envergure et coûteuse, quoique fort lucrative qui attire les critiques des Conservateurs. Le gouvernement a accepté des certificats d'argent pour les terres qui rapportent maintenant beaucoup de profit à des spéculateurs étrangers. L'un des administrateurs, Adamson, s'est porté candidat à la Chambre des communes comme Libéral. Sifton défend la compagnie à la Chambre en 1904 en disant que le gouvernement a obtenu des recettes qu'il n'aurait pas pu obtenir autrement et que le fait d'être payé en certificats d'argent importe peu puisque le gouvernement aurait dû de toute façon rembourser le montant des certificats (Hedges 1939, p. 149).

Les efforts de vente de la compagnie ont pour conséquence de rehausser la valeur des terres voisines. James Smart est l'un de ceux qui enregistrent une concession en 1902 sur une terre près de la réserve et près de Saskatoon. Selon certaines allégations, la compagnie aurait procédé à de fausses inscriptions pour des personnes qui n'avaient pas l'intention d'exploiter la terre, mais qui voulaient simplement spéculer. Certains Canadiens se plaignent que l'agent des terres du Dominion à Regina leur a refusé une concession en invoquant comme prétexte les terres réservées de la compagnie; selon ces Canadiens, cela favorise injustement les Américains (AN, RG 15, vol. 857, dossier 195671/1). Par ailleurs, quand on commence à faire de telles critiques, la plus grande partie

des affaires de la compagnie a déjà été reprise par une nouvelle compagnie composée du même consortium, mais qui peut élargir ses activités.

La Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company

La Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company (SVLML) est formée selon les mêmes méthodes que la Saskatchewan Valley Land Company. Quand elle est constituée en 1903, ses administrateurs sont Massey Morris, Robert Cecil Hamilton Cassels, Miller Lash, William Bain, James Lovell et d'autres employés du cabinet Blake, Lash, Anglin et Cassels (à l'exception de Z.A. Lash). Le même consortium composé d'Américains et de Canadiens prend la compagnie en mains, d'abord avec le concours de ce même cabinet d'avocats. Deux des administrateurs originaux, William Bain et James Lovell, deviennent respectivement secrétaire et président du comité exécutif, ce qui permet d'assurer un lien entre le conseil d'administration au moment de l'obtention de la Charte et le consortium lui-même. La compagnie n'est pas enregistrée en Saskatchewan avant 1907, soit bien longtemps après avoir commencé ses activités dans la province, à cause d'une certaine confusion au sujet des documents à obtenir (SAB, RG 348, document 4585; AN, RG 68, lib. 182, p. 51).

La compagnie commence dès lors à acquérir des terres de plusieurs sources :

- Elle achète 199 430 acres de terres non vendues à la Saskatchewan Valley Land Company au prix de 3 \$ l'acre. La nouvelle compagnie ne fait que reprendre les obligations de l'ancienne en achetant son actif et en s'installant dans ses bureaux de la rue Jackson, à St. Paul, au Minnesota. Ce processus est graduel et ne se termine qu'en 1909. En même temps, la compagnie acquiert aussi :
 - Les 98 800 acres qui avaient d'abord appartenu à la Saskatchewan and Western Railway. Angus W. Fraser, un avocat d'Ottawa et associé intime de Sifton, semble avoir possédé un intérêt partiel dans ces terres parce qu'il reçoit lui-même certains des versements. Apparemment, Fraser représente la « Saskatchewan Valley and Manitoba Railway Company ». Ces terres sont vendues au prix moyen de 7,18 \$ l'acre.
 - Les 320 acres appartenant à la National Trust Company, de même que des terrains de dimensions variées appartenant à des particuliers (AN, RG 30, vol. 2459, Saskatchewan Valley Black Book).

La compagnie obtient aussi, en 1903, 911 161 acres du Chemin de fer Canadien du Nord, qu'elle doit vendre au moins 5 \$ l'acre pour lui rembourser ensuite 3 \$ l'acre, plus le tiers des recettes brutes au-delà de 3 \$ l'acre. Cela revient essentiellement à vendre les terres à commission. Toutes les transactions sont effectuées par l'entremise de la National Trust Company (AN, RG 30, vol. 2459, Saskatchewan Valley Black Book).

En 1905, l'entente est annulée et les terres non vendues sont rendues au CFCN; il est entendu que la compagnie conserve les bénéfices qu'elle aurait réalisés si toutes les terres non vendues avaient été vendues 5,20 \$ l'acre (Regehr 1976, p. 228).

La compagnie réalise des bénéfices de 1,3 million de dollars sur ces terres.

Après 1905, Davidson et McRae continuent leur travail d'agent des terres pour le CFCN.

En 1904, la compagnie conclut un contrat avec Mackenzie, Main and Co., Ltd., pour vendre des lots urbains. Dans l'espace d'un an, elle a acquis plus de 200 sites urbains le long de la ligne du CFCN. Mackenzie et Main forment une « nouvelle compagnie », avec Davidson et Hugh Sutherland, de Winnipeg, et vendent ces lots de ville à la nouvelle compagnie, qui conclut ensuite un arrangement avec la SVML pour vendre ces lots contre des actions de la nouvelle compagnie. Le nom de la compagnie n'est pas disponible. (AN, RG 30, vol. 2459, Saskatchewan Valley Black Book; voir aussi Hedges 1939, p. 150).

Le travail juridique est effectué plus tard par Metcalfe, Sharpe et Stacpoole, qui forment la compagnie Saskatchewan Valley and Alberta Land Company, et par Munson, Allan, Laird et Davis, qui s'occupent des affaires juridiques du CFCN.

D'après les livres de la compagnie de 1907, en plus des administrateurs du consortium, on compte parmi les actionnaires de la compagnie quelques connaissances de Duluth, de Minneapolis et de Winnipeg. Z.A. Lash détient quelques actions, de même que Hugh Sutherland de Winnipeg, William White, de Winnipeg (le vice-président du CPR), J.W. Leonard (gérant de la division de l'Ouest du CPR), A.W. Fraser, Lily Turiff (probablement la femme de J.G.), George Bulyea, d'Edmonton et David Wood, de Winnipeg.

La composition du conseil d'administration change au cours des années. Jusqu'en 1909, D.H. McDonald, de Fort Qu'Appelle, est trésorier et il conserve ses actions jusqu'en 1911, il s'en départit alors, mais en rachète en 1913. Chester Latham de Winnipeg devient secrétaire. D.G. Hanna, du CFCN, acquiert des actions de la compagnie en 1911 et en acquiert aussi de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway. C.E.F. Brande et C.E. McPherson, de Winnipeg, sont aussi administrateurs après 1915 (SAB, RG 348, dossier 4585; AN, RG 68, lib. 182, p. 51).

Parmi les employés, on compte une certaine mademoiselle Smart et un certain E.R. Collier (AN, RG 30, vol. 2459, Saskatchewan Valley Black Book).

La compagnie reprend les mêmes techniques de vente que son prédécesseur et réalise des bénéfices variant entre 1,47 \$ et 2,85 \$ l'acre (AN, RG 30, vol. 2459, Saskatchewan Valley Black Book). Sa situation financière commence à se détériorer en 1914 et, en 1920, elle accuse une perte. Davidson et McRae cessent d'être associés en 1914, mais continuent de détenir beaucoup de terres. La compagnie disparaît des registres provinciaux en 1929 (SAB, RG 348, dossier 4585; AN, RG 68, lib. 182, p.51).

La Canada Saskatchewan Land Company

La Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway and Steamboat Company (QLLS) a aussi à vendre des terres autres que celles dont il a déjà été question. L'entente originale de financement signée avec le Dominion désigne 493 269,34 acres comme étant des terres de remplacement. Ces terres sont détenues en garantie de l'exécution d'un contrat de transport avec le gouvernement. Si la compagnie ne fournit pas des services équivalents à la subvention de 80 000 \$ par année versée par le ministère de l'Intérieur, le Dominion peut conserver les terres. Fait à noter, le contrat de transport prévoit aussi le transport d'approvisionnements pour les Indiens assujettis au Traité 6. Ces terres de remplacement, comme on le verra plus tard, font l'objet de longs conflits entre la compagnie, le ministère de l'Intérieur et le CFCN et ne sont confirmées par décret en conseil qu'en 1907.

En 1902, J.G. Turiff, qui est alors commissaire des terres, déclare que la compagnie veut rendre les terres au gouvernement parce qu'elle a l'impression de ne pas pouvoir mériter la subvention. Turiff propose que les terres soient vendues à A.W. Fraser, l'un des associés commerciaux de Sifton, au nom de la Saskatchewan and Northern Colonization Company. Fraser et sa compagnie rembourseront le principal qui a été avancé à la compagnie de chemin de fer sous forme de subvention et achèteront ensuite les terres. C'est ce que Turiff recommande, compte tenu du litige avec la compagnie de chemin de fer au sujet de la qualité des terres concédées, mais l'idée n'est pas acceptée (AN, archives Sifton, MG 27, D 11 15; C545, 107468).

Le 13 juin 1906, les terres de remplacement sont néanmoins cédées par la compagnie de chemin de fer à William Pugsley, E.B. Osler, H.C. Hammond et C.S. McInnes en tant que fiduciaires; le même jour, Pugsley remplace Hammond au poste de président de la compagnie, et Pugsley et les autres fiduciaires transfèrent les terres de remplacement à David Russell, représentant la Saskatoon and Western Land Company, et au financier de Montréal J.N. Greenshields. Un mois plus tôt, Russell et Greenshields ont accepté d'acheter les terres 2 \$ l'acre à Pugsley. Les administrateurs de la Saskatoon and Western Land Company sont William Pugsley, J. Dobson Good, Edward Dowling et David Russell de Montréal. Cette compagnie a été fondée en 1907 avec une mise de fond de 6,5 millions de dollars (AN, RG 68, lib. 189, p. 237; RG 30, vol. 1363, Minute book 2).

Entre-temps, la QLLS est en conflit avec le CFCN qui, depuis 1903, choisit des terres dans la zone qui lui est réservée. En 1905, Sifton a autorisé le CFCN à procéder de cette façon en dépit d'un décret en conseil de 1903 qui précise que le CFCN effectue son choix sous réserve de celui de la Qu'Appelle dans les lots réservés, et que ce droit prend fin le dernier jour de 1905. En outre, Davidson et la Saskatchewan Valley Land Company sont chargés de faire le choix au nom de la Qu'Appelle and Long Lake Company; par la suite, par l'entremise de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company, Davidson est de nouveau chargé de choisir les terres du CFCN.

En 1905, la QLLS proteste contre la façon dont le CFCN choisit les terres avant elle et la question est renvoyée du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice, qui donne raison à la compagnie Qu'Appelle. Quand elle conclut l'arrangement avec Greenshields et Russell en juin 1096, la QLLS ignore que le CFCN a continué de choisir des terres après 1905 et elle donne une procuration à Greenshields pour qu'il finisse de choisir les terres nécessaires au chemin de fer de la QLLS. Le CFCN fait ensuite une proposition à Greenshields par l'entremise de William Mckenzie et A.D. Davidson, pour que la QLLS puisse choisir 200 000 acres de la réserve du CFCN en contrepartie de la confirmation officielle des terrains choisis par le CFCN dans la réserve de la QLLS. Greenshields demande et obtient l'autorisation de la QLLS à cet égard. Greenshields écrit à Oliver le 16 juin 1906 pour lui dire que ses clients l'ont autorisé à faire les choix et que la QLLS consentirait aux lettres patentes des terrains choisis par le CFCN avant ou après la fin de décembre. Cela rend la compagnie furieuse quand elle est mise au courant de cette lettre puisqu'elle ne savait

pas que le CFCN avait continué de choisir des terres dans sa propre réserve après la fin de 1905 et elle révoque la procuration de Greenshields. Celui-ci prétend que la partie de phrase portant sur les terres choisies après 1905 a été insérée dans la lettre à Oliver à son insu (Regehr 1976, p. 182-183; AN, RG 15, vol. 305, dossier 65383, voir note de la Canada Saskatchewan Land Company au gouverneur général en conseil datée du 30 mai 1910).

Entre temps, le CFCN a acquis le contrôle de la compagnie à la mi-juillet 1906. Apparemment, la compagnie a vendu ses actions afin d'obtenir l'argent nécessaire pour rembourser le privilège de 4 \$ l'acre sur ses terres de remplacement, pour que le titre des concessionnaires puisse être confirmé. Un an plus tard, le décret en conseil du 10 juillet 1907, joint au décret en conseil qui accorde officiellement les terres de remplacement contestées à la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Land Company, fixe le privilège à 5 \$ l'acre et attribue la concession à la compagnie, et non à quelqu'autre concessionnaire ou cessionnaire (AN, RG 30, vol. 1363, Minute Book 2; AN, RG 15, vol. 1016, dossier 1583000/1). Autrement dit, la compagnie doit verser au gouvernement 5 \$ l'acre pour obtenir la concession.

En janvier 1907, Greenshields transfère son intérêt dans le contrat de vente à Russel et à la Saskatoon and Western Land Company, mais à la fin du compte, le contrat de vente n'aboutit jamais, semble-t-il, peut-être à cause de tous les problèmes juridiques. Hammond transfère son intérêt sur les terres de remplacement à Osler en 1908, après quoi, en décembre de la même année, les trois autres transmettent leurs intérêts à la Canada Saskatchewan Land Company. Russel et la Saskatoon and Western Land Company transfèrent eux aussi leurs intérêts à la Canada Saskatchewan Land Company. Le président de la compagnie Augustus Nanton, devient l'agent des ventes, par l'entremise de Osler, Hammond et Nanton. Le vice-président de la Canada Saskatchewan Land Company est R.A. Smith, un ancien actionnaire de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway Co., qui a démissionné quand le CFCN est devenu actionnaire majoritaire de la compagnie en juillet 1906.

En 1910, la QLLS doit de l'argent au gouvernement; pour diverses raisons, la valeur des services de transport fournis au gouvernement n'a pas correspondu à la valeur de la subvention annuelle de 80 000 \$ pendant 20 ans octroyée à la compagnie de chemin de fer. Le gouvernement réclame un remboursement et cela a des conséquences sur la valeur des terres de remplacement, vu

que le gouvernement possède un privilège sur les ventes tant que persiste l'écart entre les deux montants. De son côté, la compagnie fait valoir que le gouvernement a tardé à distribuer les concessions de terres au chemin de fer; que certaines terres étaient impropres à la colonisation et ont dû être remplacées; que la compagnie n'était même pas au courant de l'existence des terres de remplacement avant de recevoir d'autres réclamations; et que le CFCN a été autorisé à choisir des terres dans la réserve de la compagnie Qu'Appelle, même si c'était interdit par un accord datant de 1903.

David Russell intente des poursuites contre Pugsley, C.S. McInnes et la succession de H. Hammond (de la National Trust Company) pour rupture de contrat. Apparemment, il intente aussi des poursuites contre Greenshields, représenté par Chrysler et Bethune, le cabinet qui représente aussi Sifton. On ignore l'issue de ces poursuites.

En plus des terres transférées à la Saskatchewan Valley Land Company et à la Canada Saskatchewan Land Company, plus de 2 000 acres sont concédés à A.M. Nanton, et Pugsley et McInnes reçoivent chacun un peu moins de 2 000 acres. Au total, plus 150 000 acres sont concédées à d'autres personnes désignées ci-dessus. En outre, 120 000 acres sont concédées à la Land Corporation of Canada (AN, RG 15, vol. 305, dossier 65383/13, note à J.A. Côté, Intérieur, 23 janvier 1917).

La Land Corporation of Canada

La Qu'Appelle and Long Lake Land Company est constituée en société en 1882 en même temps que la Qu'Appelle Long Lake and Saskatchewan Railway and Steamboat Company. Les deux sociétés appartiennent essentiellement aux mêmes personnes, dont William Pugsley et ses fils, et s'efforcent de trouver de l'argent en Angleterre pour leurs entreprises de construction de chemins de fer et de colonisation. Certains de leurs capitaux proviennent de la Land Corporation of Canada, qui réclame en retour certains droits relativement aux concessions de la compagnie de chemins de fer.

La Land Corporation of Canada a été constituée à Londres en 1881 par Robert et John Tennant, Ellis Gilman, H.W. Maynard, L.T. Whalley, William Negus, Alexander Fraser, Arthur Grenfell, sir Stuart Hogg et sir Rowland Blennerhasset. Parmi les actionnaires, il y a aussi Molyneux St John, journaliste et témoin au Traité 1 (voir l'annexe I sur les investissements de Clifford Sifton;

Grenfell a déjà été en relations d'affaires avec Sifton). La compagnie est ensuite enregistrée dans les Territoires du Nord-Ouest vers 1900. Elle a pour agent et avocat George Terry Marsh, qui est aussi agent de la Qu'Appelle and Long Lake Land Company. Plus tard, elle a recours à d'autres avocats, y compris le cabinet Blake, Lash, Anglin and Cassels, et William Mulock, de Winnipeg.

En 1918, les affaires de la compagnie sont administrées en grande partie par la Northern Trusts Company, de Winnipeg (SAB, RG 348, dossier 6704).

La Canadian Prairie Land Company

La Canadian Prairie Land Company est une autre société qui a vendu des terres du CFCN. Cette compagnie, créée en 1905, achète 500 000 acres de terres au CFCN à 3 \$ l'acre pour les revendre à des colons. En échange de ces terres, le CFCN devient actionnaire majoritaire de la compagnie et vend des actions en Angleterre, probablement par l'entremise de la British Empire Agency à laquelle la Canadian Prairie Land Company et le CFCN lui-même sont affiliés. La compagnie a des problèmes avec sa charte originale parce qu'elle a fixé le montant de ses actions à 5 \$, soit un montant inférieur à celui que prévoit la loi pour sa mise de fonds; ces problèmes de charte expliquent peut-être pourquoi elle transfère ses actions au CFCN (voir l'annexe D sur les investissements de Sifton). Deux ans plus tard elle vend des terrains 9,50 \$ l'acre et réclame des intérêts de 6 % sur les versements. (Hedges 1939, p.151; Regehr, 1976, p.22-31; AN RG 95, vol. 2693).

Comme la Saskatchewan Valley Land Company et la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company, la Canadian Prairie Land Company semble avoir été formée par des gens qui sont en rapport avec le cabinet Blake, Lash, Anglin and Cassels de Toronto, c'est-à-dire James S. Lovell, Robert Gowan, William F. Ralph, Robert Phipps Ormsby, Frances Annesley, A.J. Mitchell et George Cassels. Annesley et Ormsby font partie de ceux qui ont acheté des actions de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway en 1906 avec Z.A. Lash, du même cabinet, qui a assumé la direction de la compagnie. Plus tard, les administrateurs comprennent aussi Hugh Sutherland (promoteur de la Hudson Bay Railway), D.B. Hanna du CFCN et A.D. Davidson. La compagnie comprend aussi plusieurs investisseurs britanniques. Sifton semble aussi avoir détenu des actions de cette compagnie, car il transfère ou vend ses actions en 1912 au British Empire Trust (AN,

archives Sifton, MG 27, vol.298). J.H. Lamont, de Regina, un autre associé de Sifton, est l'avocat de la compagnie. Lamont achète aussi des terres lors des ventes de Moosomin en 1909.

En 1917, cette compagnie absorbe la Canadian Loan and Securities Company appartenant à Davidson et McRae (voir plus loin).

La Saskatchewan Valley and Alberta Land Company

Cette compagnie est fondée par Thomas Metcalfe, Lorne Elliott, Dick Stacpoole, E.E. Sharpe et George Metcalfe. Metcalfe, Sharpe et Stacpoole ont formé un cabinet d'avocats qui a fait certains travaux pour la Saskatchewan Valley and Manitoba Company, de même que certains transferts de titres pour les ventes de la réserve Moose Moutain-Assiniboine auxquelles A.C. Bedford-Jones a participé. Le cabinet travaille pour le compte de l'acheteur A.S. Porter (voir chapitre 6, Ocean Man et Pheasant's Rump).

Ces avocats et hommes d'affaires créent la compagnie de vente de terres en 1906 avec une mise de fonds de 5 millions de dollars et un bureau principal à Humboldt, en Saskatchewan. La compagnie a aussi un bureau à Regina, où Norman McKenzie est son agent. Celui-ci est associé au cabinet d'avocats de George Brown, administrateur de la Northern Trusts Company, Libéral et lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan en 1910. A.D. Davidson, A.D. McRae, A.R. Davidson et George Howe achètent des actions de la compagnie en 1908 et en deviennent actionnaires majoritaires en 1912. D.B. Hanna, du CFCN, investit lui aussi dans ces diverses compagnies.

En 1917, la compagnie cesse ses activités, mais les archives provinciales ne montrent pas clairement où et comment elle obtient des terres pour les vendre (SAB, RG 348, dossier 2314).

La Quill Plains Land Company

Cette compagnie est constituée par le même groupe que la Saskatchewan Valley and Alberta Land Company et ses bureaux sont aussi situés à Humboldt. Edwin Swift de Chicago, Peter Jenson du Nebraska et Robert Jenson achètent rapidement la plupart des actions de la compagnie en 1908 et, en 1912, ces actions sont rachetées par A.R. Davidson, C.F. Stephenson, Oscar Mitchell, de Duluth (qui reprend la succession de A.D. Davidson), Chester Latham, de Winnipeg, et C.E.F. Brande, de Winnipeg, qui ont tous investi dans la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company. L'un des

administrateurs en 1911 est F.O. Riley, d'Outlook, qui est peut-être parent avec R.T. Riley et de C.S. Riley de Northern Trusts; un autre administrateur en 1909 est L.O. Kirby, gérant de banque de Hibbings, au Minnesota. Dans les années 20, tous ces gens paient des droits de constitution en Saskatchewan par l'entremise du cabinet Munson, Allan, Laird, et Davis, de Winnipeg; Allan est aussi administrateur de Northern Trusts.

Selon une lettre de C.E.F. Brande à C.F. Stephenson datée du 15 mai 1922, la Quill Plains Land Company existe toujours en 1922, mais a pour ainsi dire arrêté de vendre des terres. Il reste encore 3 046 acres à son actif et elle a aussi 31 600 \$ de contrats de vente en cours à 6,85 \$ l'acre (AN, RG 30, vol. 2459).

En 1906, le même groupe constitue aussi la **Canadian Loan and Securities Company** qui consent des prêts et s'occupe d'affaires immobilières; elle a ses bureaux à Winnipeg et à Humboldt. Davidson et McRae en deviennent propriétaires majoritaires en 1908. Eux aussi fonctionnent par l'entremise de Munson et associés.

En 1917, l'entreprise n'est plus qu'une société de prêt et elle est absorbée par la Canadian Northern Prairie Lands Company Ltd. (SAB, RG 348, dossiers 805, 6695).

La Canadian Northern Land Company

La Canadian Northern Land Company a été formée en 1904 par un groupe d'avocats d'Ottawa : Francis Chrysler, Charles Bethune, Norman Gordon Larmonth, Peter Larmonth et Geoffrey Chrysler. Francis Chrysler sert à l'occasion de conseiller juridique pour Sifton. C.A. Masten est également l'un des bailleurs de fonds, et son étude fournit les services juridiques. En 1905, lorsque la compagnie est enregistrée dans les T.N.-O. et ouvre un bureau à Regina, les membres du conseil d'administration sont Masten, J.R.L. Starr et J.H. Spence, tous, semble-t-il, du même bureau d'avocats. D'après la correspondance, il semble que Sifton ait eu une participation financière dans le bureau d'avocats, et a participé à sa création par l'intermédiaire de Masten; on ne sait trop quelle était l'ampleur de sa participation financière. On déménage le siège social à Regina peu après la constitution en personne morale de l'entreprise pour éviter de payer les frais supplémentaires exigibles en Ontario (RG 95, vol. 2527; archives Sifton, vol. 296).

AGENTS DES VENTES

Osler, Hammond et Nanton

Les trois dirigeants du cabinet Osler, Hammond et Nanton ont investi dans la Qu'Appelle and Long Lake Land Company, dans la Calgary and Edmonton Railway et dans l'Ontario and Qu'Appelle Land Company, ainsi que dans d'autres entreprises. Ils font office de banquiers, de négociants en certificats d'argent, de courtiers et d'agents des ventes. Nanton, par exemple, est président de la Canada Saskatchewan Land Company et a été l'agent de ventes des terres d'indemnisation de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway Company, par l'intermédiaire de cette compagnie. Osler, député conservateur de Toronto, est à la tête de l'Ontario and Qu'Appelle Land Company. De concert avec W.B. Scarth, il dirige la Canada North West Land Company, qui devint l'agent des ventes du CPR au début des années 1880.

La compagnie effectue également des ventes pour la Qu'Appelle and Long Lake Land Company, écoulant les concessions de 1886 accordée par le Dominion en règlement des contrats avec le groupe des compagnies de colonisation de 1882. Elle est mandataire de la Winnipeg Western Land Corporation et de la Calgary and Edmonton Land Company. Elle conserve les terres jusqu'à ce que les prix montent, ce qui lui accorde un certain avantage par rapport à d'autres entreprises. Elle collabore aussi de près avec le CPR. En 1904, elle fait de la publicité pour 800 000 acres de terrain, la plus grande partie en Alberta (Hedges 1939, p. 153-154). Comme elle s'occupe à la fois des terrains de la Qu'Appelle and Long Lake Railway et de ceux du CPR, elle a des intérêts concurrents auprès du CPR et du CFCN.

Osler est également co-fiduciaire, en compagnie de R.R. Angus, D.A. Smith et W.B. Scarth, des lots urbains du CPR, en vertu d'une entente conclue entre le CPR et le Dominion en 1883. En leur qualité de fiduciaires, ils doivent rendre compte à l'État du produit des ventes. Quatre sections à Regina, deux à Moose Jaw, quatre à Qu'Appelle et une à Virden sont attribuées au CPR et sont gérés par les fiduciaires (Innis, 1971, p. 259-260). C'est la Canada North West Land Company qui se charge de la vente des terrains.

Davidson et McRae

Comme on peut le déduire des descriptions qui précèdent de la Saskatchewan Valley Land Company et de ses sociétés satellites, cette association de deux Canadiens ayant des relations américaines est au coeur de plusieurs compagnies foncières; les deux associés sont pendant des années (1904-1918) les principaux agents des terres du CFCN.

ENTREPRISES DEVANT FAIRE L'OBJET DE RECHERCHES PLUS APPROFONDIES

Northern Trusts Company

La compagnie a son siège social à Winnipeg et un bureau à Regina. Font partie du conseil d'administration : George Brown, J.A. McDougall, A.M. Nanton, C.S. Riley, J. Robinson, F.W. Stobart, George Galt et George William Allan (du cabinet Munson, Allan, Davis et Laird, de Winnipeg).

Western Trust Company

Les bureaux de la compagnie se trouvent à Regina et Winnipeg. Alan J. Adamson, de la Saskatchewan Valley Land Company, est président; R.P. Roblin, vice-président. Le conseil d'administration se compose des personnes suivantes : D.H. McDonald et F.E. Kenaston, ainsi que J.G. Turiff, J.H. Ross et le député George McCraney (qui s'est fait le champion des cessions de Moosomin et de Thunderchild). Par la suite, McCraney s'installe à Rosthern, comme Adamson. Lui et Adamson investissent, en compagnie de Turiff, dans la Canada Territories Corporation, compagnie de prêt qui aurait investi dans la Western Trust Company (SAB, RG 348, dossier 4025).

West Canada Land and Development Company

Cette firme, dont le président est Cornelius Vanderbilt, de New York, a été enregistrée en Saskatchewan en 1906, après avoir été constituée dans le Delaware. Elle détient des terres qu'elle cultive au sud de Browless, en Saskatchewan. H.R. Leonard, lui aussi originaire de New York, s'établit en Saskatchewan (SAB, RG 348, dossier 2156).

Western Canada Land and Development Company

72 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

La compagnie est formée en Saskatchewan en 1903 et son directeur est H.R. Leonard, le même que précédemment. Au nombre des actionnaires figurent George Brown, qui va devenir lieutenant-gouverneur, et qui est impliqué dans un scandale immobilier du parti libéral à cette époque; James A. Caldera, un autre homme politique en vue de la Saskatchewan après la formation du gouvernement de la Saskatchewan en 1905; George Bulyea; et le député James H. Ross, étroitement lié à Sifton. La compagnie a pour adresse Brownlee (Saskatchewan) (SAB, RG 348, dossier 1720).

Il est possible qu'elle se soit servie de Leonard pour attirer des capitaux américains pour ses activités agricoles. Cela expliquerait la constitution de la West Canada Land and Development Company, dont le capital engagé était beaucoup plus important.

La James A. Smart Company

La James A. Smart Company est formée en 1903 par James A. Smart, Allan Crawford, D. Smart, Joseph Rattey, Mary Ida Hickson et Eliza Frances Smart (épouse de James), tous d'Ottawa. Son siège social est établi à Montréal et elle se compose d'une agence de réservations pour voyageurs, d'une agence d'immigration et d'un service immobilier. Elle se procure des listes de terres indiennes à vendre, mais il ne semble pas qu'elle en ait acheté. Smart est toujours au service de l'État lorsqu'il crée la compagnie (AN, RG 68, lib. 182, p. 271).

Dans un entretien entre A.P. Collier, l'ancien secrétaire de Sifton devenu agent immobilier à Winnipeg, et Sifton lui-même, vers la fin de 1904, Collier allègue que Smart et William J. White (son associé dans les achats de terres de Moose Mountain et de Chacastapaysin) se sont entendus avec le CPR pour acheter à bon marché des terres destinées à la revente. Sifton a reconnu que Smart l'avait effectivement fait avec son consentement. Cependant, cette transaction remonte peut-être au début de 1903, avant que Smart ne crée sa compagnie. Il est vrai que Sifton a prêté son concours à la conclusion de l'entente, qu'il ait eu ou non un intérêt financier dans l'affaire. Le président du CPR lui-même a approuvé la vente de 10 000 acres à 4 \$ l'acre, selon un régime de vente à tempérament en six paiements. C'est 1 \$ de moins l'acre que le prix courant. Collier allègue également que Smart a approuvé l'utilisation de brochures gouvernementales pour annoncer la vente de terres du CPR par l'intermédiaire de l'entreprise privée. Smart aurait pu vendre ces terres par l'intermédiaire de la Canada North West Land Company, le mandataire chargé de vendre la plus

grande partie des terres du CPR à cette époque (AN, archives Sifton, MG 27, vol. 156, dossier A.P. Collier; vol. 149, p. 870; vol. 133).

À tout prendre, on trouve peu de choses qui établissent un lien entre ces compagnies et les fonctionnaires du ministère, sauf l'allusion selon laquelle Sifton, Smart et Speers font partie de l'empire de Davidson.

La Saskatchewan Valley Land Company fait venir ses immigrants et ses acheteurs de la même région du midwest (Nebraska, Iowa et Minnesota) d'où Bennett et White, qui travaillaient pour l'immigration au ministère de l'Intérieur, trouvent leurs clients. Comme il a été dit ailleurs, le service de White fait largement appel à des agents auxiliaires rémunérés à la commission, et la Saskatchewan Valley Company en fait autant. Certains de ses agents travaillent aussi pour les chemins de fer.

En 1904, une convention qui aboutit à la formation de la Western Canada Immigration Association met en cause Robertson et Lynch de la Nortwest Colonization Company (et plus tard la Western Canada Colonization Company), et A.D. Davidson. Il est clair que Davidson a des relations de travail avec Sifton, Smart et Speers, quoique le seul lien direct qu'il ait avec les terres des Indiens passe par les ventes de lots urbains pour le CFCN.

Le but de cette association est la mise en commun de fonds pour la publicité et l'établissement de contacts. Le service immobilier du CPR fait un don à cette association. Il est possible qu'elle ait servi à faire connaître la vente de terres indiennes (voir Hedges 1939, p. 164).

On sait toutefois que Bennett et White sont associés à au moins une des compagnies suivantes qui achètent des terres indiennes; ils sont peut-être aussi en contact avec l'agent J.P.G. Day, qui a négocié la cession et la vente de terres dans la région de Battleford, en Saskatchewan. On sait que Bennett a assisté à une rencontre avec le très dynamique spéculateur libéral F.W. Grant, avant les ventes de Moosomin-Thunderchild.

COMPAGNIES AYANT ACHETÉ DES TERRES LORS DE VENTES DE TERRES INDIENNES

Canada National Land and Development Company

La compagnie a été formée en 1903 par A.A. Bedford-Jones, R.R. Beaumont et George W. Marsh, les trois mêmes qui ont contrefait des soumissions sur des terres de la réserve de Moose Mountain.

74 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

La compagnie a été constituée en Ontario (Tyler et Wright, 1978, p. 307, note 142).

La compagnie paye les terres soumissionnées lors de la vente d'Enoch-Stony Plain en 1902 par l'intermédiaire de George Angus. L'adresse qu'elle donne est le 18 Toronto Street, à Toronto, et Bedford-Jones est son directeur général.

Western Canada Colonization Company

La Western Canada Colonization Company est l'une des entreprises créées par O.A. Robertson et F.B. Lynch, banquiers de Minneapolis. Il a été fait mention plus tôt de la Northwest Colonization Company lorsqu'il était question des entreprises qui font l'achat de terres du CPR au début du siècle pour les revendre. Ces mêmes financiers sont membres du conseil d'administration de la Canada Land and Colonization Company, enregistrée au Manitoba en 1905. Les autres investisseurs sont J.G. Wood, F.H. Mitchell, W.L. Passons, J.A. Brown et T.G. Barrows.

La Western Canada Colonization Company achète des terres à l'occasion des ventes des réserves de Muscowpetung et des lacs Crooked. Elle est constituée en société au Manitoba en 1909. Au moment de la vente des terres des lacs Crooked, en 1909, le conseil est composé de F.B. Lynch, Nicoll Halsey, O.A. Robertson, A.J. Nason et E.P. Delahunt. Elle a des bureaux à St. Paul, au Minnesota, et dans l'immeuble de la Union Bank à Winnipeg. Elle partage ses bureaux de Winnipeg avec la Northwest Colonization Company et l'Alberta and Saskatchewan Colonization Company, sans doute toutes dirigées par les mêmes personnes. A.L. Gordon, de Gordon, Bryant and Gordon, de Regina, en est le conseiller juridique. En 1913, son siège social est transféré à St. Paul.

Francis Atherton Bean acquiert par cession des terres de cette compagnie et il semble avoir des liens avec elle. En 1911, Wesley Homan Collier a acheté une partie de ces mêmes terres, qui sont ensuite revendues à Bean. Collier intente des poursuites contre la compagnie en Saskatchewan en 1913. La question a été réglée hors cour (SAB, RG 348, dossier 18319). (Voir aussi le chapitre 6, Cowessess.) On trouve un dénommé E.H. Collier qui travaille pour la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company et un certain A.P. Collier, qui travaille pour Sifton, mais on ignore s'ils sont apparentés.

La compagnie achète aussi des terres lors de la vente de Muscowpetung, qu'elle vend à James Wallis, de Dubuque, en Iowa. On n'a retrouvé aucun lien entre Wallis et les fonctionnaires du

ministère, même s'il est établi qu'il est de la région de l'Iowa, du Nebraska et du Minnesota, territoire d'activité de la Saskatchewan Valley Land Company et où s'active l'équipe White-Bennett du gouvernement du Dominion.

Luse Land Company

La Luse Land Company achète des terres de la réserve 7A de Tramping Lake (Swan Lake), et reçoit des avis d'autres ventes. Son siège est à St Paul, comme la Western Canada Colonization Company, et elle achète et vend des terres du CPR en Alberta. Son conseil d'administration comprend J. Luse, J.E. Martin, Theodore Myers et A.A. Parker. Elle entre en contact avec Frank Oliver en 1908 dans le but de créer une colonie luthérienne dans la région de Battleford. Elle conclut un marché avec le CFCN pour acheter des sections impaires et voudrait faire réserver les sections paires adjacentes. Cette demande est refusée, même si elle a été accordée à d'autres. C'est apparemment A.D. Davidson qui aurait encouragé la compagnie à la présenter (AN, RG 15, vol. 1009, dossier 148,872).

White Land Company

La White Land Company réunit William J. White, célèbre pour l'affaire de Moose Mountain, et son fils, agent immobilier à Battleford (Saskatchewan). Il y aurait eu des liens entre cette compagnie et Champagne, Speers et Simpson, une autre entreprise immobilière locale (SAB, RG 348, dossier 1145). George A. Simpson, arpenteur du Dominion et agent de la Edmonton Saskatchewan Land Company, serait peut-être parent avec Seymour Sydney Simpson. De même, C.W. Speers, qui collabore étroitement avec Sifton, et qui a monté la Saskatchewan Valley Land Company, serait peut-être parent avec Robert J. Speers, de cette compagnie. (Voir le chapitre 6 : Mosquito, Grizzly Bear's Head et Lean Man.)

Kamsack Land Company, Ltd.

La Kamsack Land Company est formée en 1908, et son conseil d'administration se compose de W.G. Blewett, agent des Indiens; J.I. Wallace, médecin; Theodore Miles, E.C. Lawrence, Charles Ingram, Thomas Foley et W.E. Ouellette. Le directeur de l'école de Crowstand, le révérend

76 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies, 1896-1911

McWhinney, en fait partie et il se porte acquéreur de terres lors de la vente de la réserve Côté en 1908. Plusieurs d'entre eux en ont acheté lors de la vente de terres provenant de la cession de la réserve Côté en 1907 et en 1908. Wallace a préconisé la cession et Blewett l'a reçue (SAB, RG 348, dossier 3364). Crescent Realty, de Yorkton, dans laquelle E.L. Cash a investi, achète des terres de la réserve Côté (SAB, RG 348, dossier 3669).

Fishing Lake Land and Farm Company

La Fishing Lake Land and Farm Company est formée par George Hathaway et Myron McKinnon de Chicago, et W.H. McKinnon, du Manitoba. Son siège social est à Kylemore, et elle a une adresse à Chicago. Elle achète la plus grande partie des terres de Fishing Lake à D.H. Hudson, qui les a achetées au nom d'un consortium de Winnipeg (SAB, vol. 348, dossier 2343). (Voir le chapitre 6 : Fishing Lake.)

Fenton Farms Ltd.

La Fenton Farms Ltd. est une compagnie qui appartient à T.O. Davis, de Prince Albert, député libéral, et à Rothwell Davis, de Fenton, en Saskatchewan, ainsi qu'à Francis Halliday, associé du bureau d'avocats de Davis. Davis forme la compagnie en 1917 et y transfère son intérêt sous forme de terres achetées à la réserve de Chacastapaysin (SAB, RG 348, dossier 3841).

Taber Alberta Land Company

La Taber Alberta Land Company est constituée en 1906; elle achète des terres lors de la vente de Peigan par l'intermédiaire de Humphrey Annable. George Annable, de Moose Jaw, est l'un des membres de son conseil d'administration, tout comme William J. White, de Moose Jaw, puis d'Owen Sound, apparemment sans lien de parenté à W.J. White, employé par le ministère de l'Intérieur (SAB, RG 348, dossier 345).

CONCLUSION

En conclusion, il faut dire que seulement quelques-unes d'entre elles semblent être intervenues directement dans l'acquisition de terres indiennes, mais on ne saurait trop insister sur le rôle qu'elles

Chapitre 2: Les compagnies de vente de terres et de colonisation / 77

ont joué dans la demande de terres, les prix et l'orientation de l'afflux d'immigrants à la recherche de terres agricoles. Certaines des personnes qui ont participé activement à l'achat de terres indiennes, ont également joué un rôle actif au sein des compagnies de vente de terres. Ces compagnies, comme les sociétés de fiducie, ont canalisé le favoritisme politique et, souvent, des politiciens et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur en étaient actionnaires. Le portefeuille de l'Intérieur et celui des Affaires indiennes étaient assumés par le même ministre et à peu près les mêmes hauts fonctionnaires. Le personnel des deux ministères occupait les mêmes locaux et l'information circulait librement d'un portefeuille à l'autre. Pourtant, leurs intérêts étaient souvent diamétralement opposés.